

REGLEMENT DU PROGRAMME DE PARRAINAGE FINOPTIM

Article 1 – Objet de l'offre

L'offre de parrainage Finoptim permet à un client Finoptim (le « Parrain ») de recommander les produits Finoptim à une personne n'ayant jamais effectué d'achat auprès de Finoptim (le « Filleul »). En contrepartie de cette recommandation, le Parrain et le Filleul bénéficient d'un avantage commercial selon les conditions définies ci-dessous.

Article 2 – Durée de l'offre

L'offre est valable pour toute commande passée entre le **1er septembre 2026** et le **31 août 2027** inclus.

Finoptim se réserve le droit de prolonger, modifier ou interrompre l'offre à tout moment, sans effet rétroactif sur les parrainages déjà validés.

Article 3 – Conditions de participation

Le Parrain doit :

- être un client Finoptim ayant déjà acheté un produit Finoptim ;
- être une personne physique majeure.

Le Filleul doit :

- être un nouveau client Finoptim ;
- ne jamais avoir effectué de commande auprès de Finoptim ;
- mentionner le nom du Parrain lors de sa commande ou avant sa validation.

Article 4 – Récompenses

Immédiatement au moment de son achat, le Filleul bénéficie d'une **réduction de 150 €**, selon les modalités définies par Finoptim. Cette réduction est valable sur un insert ouvert, une cheminée Flama, un poêle Strato ou un brasero Finoptim. L'offre de parrainage n'est non cumulable avec d'éventuelles promotions en cours.

Après validation définitive de la commande du Filleul, le Parrain reçoit une **carte cadeau multi enseignes d'une valeur de 150 €**. La carte cadeau est valable pendant **12 mois** à compter de sa date d'émission.

Article 5 – Conditions d'utilisation

L'offre de parrainage :

- est limitée à un seul avantage par Filleul ;
- n'est pas cumulable avec les promotions, remises ou offres commerciales en cours, sauf mention contraire de Finoptim ;
- ne peut donner lieu à aucun remboursement, échange contre des espèces ou versement d'une contrepartie financière.

Un Parrain peut parrainer plusieurs Filleuls. Chaque parrainage validé ouvre droit à une nouvelle carte cadeau de 150 €, dans les conditions du présent règlement.

Article 6 – Validation du parrainage

Le parrainage est considéré comme valide uniquement lorsque :

- la commande du Filleul est définitivement confirmée et payée ;
- le délai légal de rétractation est expiré, le cas échéant ;
- la commande n'a fait l'objet d'aucune annulation ou remboursement.

Article 7 – Fraude

Finoptim se réserve le droit de refuser ou d'annuler tout parrainage en cas de fraude, de fausse déclaration, d'utilisation abusive de l'offre ou de non-respect du présent règlement.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation à l'offre de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute question relative à cette offre, les participants peuvent contacter le service client Finoptim à l'adresse contact@finoptim.eu.